

Accueil du portail ▶ Industrie ▶ **Industrie : Agnès Pannier-Runacher dévoile une 1ère liste de 12 sites industriels « clés en main »**

Industrie : Agnès Pannier-Runacher dévoile une 1ère liste de 12 sites industriels « clés en main »

20/01/2020

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher a dévoilé une première liste de 12 sites industriels « clés en main » afin de faciliter et accélérer les implantations industrielles.



©agnormark / Stock.Adobe.com

Accélérer les procédures obligatoires

Le Pacte productif

Annoncé par Emmanuel Macron, le 25 avril 2019, [le Pacte productif](#) vise à atteindre le plein emploi d'ici 2025 et à accroître la part de PIB de l'industrie et l'agriculture pour atteindre 15% en 2025 et 20% à horizon 2030. Aussi, le Gouvernement accompagne la transformation et le développement de l'appareil productif français.

Les groupes de travail

Personnaliser

Le pacte Productif est constitué de 5 volets thématiques. Ces derniers sont menés par un groupe de travail resserré autour d'un ministre.

Dans le cadre du groupe de travail piloté par Agnès Pannier-Runacher sur l'industrie, l'accélération des procédures obligatoires préalables à une implantation industrielle est rapidement apparue comme une priorité, pour faciliter l'accueil de nouvelles implantations d'activité.

La mission du député Guillaume Kasbarian

Une mission a été confiée le 3 juin 2019 par le Premier ministre au député d'Eure-et-Loir Guillaume Kasbarian. Sur la base de ses recommandations remises le 23 septembre 2019 au Premier ministre, 5 chantiers ont été mis en œuvre dès octobre 2019, dont l'un porte sur l'anticipation des procédures en mettant à disposition des entreprises des « sites industriels clés en main ».

Les 5 mesures lancées par le Premier ministre

- ▶ mieux sécuriser les porteurs de projet en ne réétudiant pas leurs dossiers si une norme nouvelle entre en vigueur après le dépôt de leur dossier : c'est la norme en vigueur lors du dépôt du dossier qui s'applique ;
- ▶ encourager les collectivités à mener un maximum de procédures en amont de décisions d'implantations industrielles, pour offrir des sites clés en main et concrétiser des projets complexes en moins de 6 mois ;
- ▶ simplifier les processus pour les entreprises en dématérialisant les procédures (urbanisme, autorisation environnementale, fouilles archéologiques) puis en créant un portail numérique unique de suivi des dossiers ;
- ▶ autoriser les préfets à accélérer les délais des procédures (jusqu'à plusieurs mois) au cas par cas : par exemple en permettant désormais de démarrer les travaux sur une partie de la parcelle si toutes les autorisations de cette partie de la parcelle sont obtenues ;
- ▶ charger les sous-préfets d'un rôle de coordination de l'ensemble des services administratifs en charge d'accompagner les projets d'implantation.

Les sites industriels « clés en main »

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances :

« Notre attractivité économique s'est sensiblement améliorée et la France est aujourd'hui la première destination pour les investissements industriels étrangers en Europe. Il nous faut conforter et amplifier ce mouvement. Le développement des sites industriels clés en main constituera un vrai atout pour accueillir dans des délais rapides et maîtrisés de nouvelles implantations industrielles, tout en permettant d'optimiser des sites industriels existants ou de valoriser des friches industrielles »

De quoi s'agit-il?

Un site industriel clés en main est un site pouvant recevoir des activités industrielles et pour lequel les procédures administratives relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées afin d'offrir à l'investisseur une disponibilité immédiate ou à très court terme.

De l'importance du facteur temps

Certaines procédures – comme les études environnementales dites « 4 saisons » ou celles relatives à l'archéologie préventive – nécessitent, en effet, pour être menées à bien des délais incompressibles. Plus les démarches et les contraintes procédurales ont été anticipées par un aménageur, plus l'investisseur industriel potentiel pourra commencer à produire rapidement sur le site. Être en mesure de proposer de telles solutions « clés en main » est aujourd'hui efficace pour attirer les nouvelles implantations. Le facteur temps est de plus en

Personnaliser

plus prégnant dans les demandes et attentes des industriels, et la capacité à mettre en service rapidement une nouvelle unité de production s'avère cruciale pour réussir à capter des parts de marchés sur les nouveaux produits ou les technologies émergentes.

Les 12 premiers sites industriels

Les 12 premiers sites « clés en main »

Un appel à candidatures a été lancé par l'État en novembre 2019. Les propositions remontées par les collectivités ont ensuite été qualifiées par les services de l'État et 12 premiers sites industriels clés en main peuvent être annoncés. Ces derniers ont en commun une surface disponible importante permettant d'envisager l'accueil de projets industriels de grande ampleur.

- ▶ AXIOPARC (Grand Est),
- ▶ Parc d'activités La Boitardière (Centre-Val de Loire),
- ▶ Pôle d'Innovation des Couronnes (Normandie),
- ▶ Europôle Sarreguemines Hambach (Grand Est),
- ▶ Grand Port Maritime de Marseille – PIICTO (Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- ▶ Grand Port Maritime de Dunkerque – Zone Grande Industrie (Hauts-de-France),
- ▶ Pôle d'activités Haute-Picardie (Hauts-de-France),
- ▶ Induslacq & Chem'pôle 64 Chemical Parks (Nouvelle-Aquitaine),
- ▶ Le Carnet (Pays de la Loire),
- ▶ MOSL Parc – Illange-Bertrange (Grand Est),
- ▶ Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (Auvergne-Rhône-Alpes),
- ▶ Pôle d'excellence industrielle Rennes La Janais (Bretagne).


Ces sites sont présentés aux dirigeants de groupes internationaux participant au 3^e sommet « Choose France ! » organisé le lundi 20 janvier à Versailles, comme autant d'exemples de notre capacité à proposer des solutions rapides et efficaces pour accueillir sur le territoire français des nouvelles implantations de grande ampleur, dans des conditions compatibles avec le caractère industriel de l'activité.

Au-delà de cette première sélection, la démarche se poursuivra dans la durée. La liste des sites clés en main sera complétée dans le courant de l'année 2020.

Programme « Territoires d'industrie »

La démarche s'inscrit par ailleurs dans l'esprit du [programme « Territoires d'industrie »](#). Il consiste à attirer les entreprises au sein de territoires labellisés « Territoire d'industrie » en raison de leur écosystème particulièrement adapté pour les activités industrielles : talents, partenariats possibles avec d'autres entreprises industrielles et des centres de recherche et d'excellence, etc. Dix des douze premiers sites industriels clés en main sont situés dans des territoires d'industrie.

Presse

 [Communiqué : Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, dévoile une première liste de 12 sites industriels « clés en main » pour faciliter et accélérer les implantations industrielles_18/01/2020 \[PDF ; 357 Ko\]](#)

Lire aussi

[Le Premier ministre annonce 5 mesures pour améliorer l'attractivité de la France](#)

[Pacte productif 2025 pour le plein emploi : une consultation lancée le 8 juillet - 05/07/2019](#)

[Choose France : un sommet pour faire rayonner l'attractivité économique de la France](#)

Partager la page

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité](#)
- [Évaluez le portail](#)
- [Répertoire des informations publiques](#)
- [Documents opposables](#)

Personnaliser